

CINÉ-CONCERTS

EN RÉGIONS

Vous souhaitez organiser un concert et bénéficier de nos services ?

Afin de valider votre demande et améliorer la qualité de nos actions, nous vous remercions de nous retourner la fiche de renseignement en troisième page à l'adresse suivante : patrimoine@adrc-asso.org

Depuis 2004, le département Patrimoine de l'ADRC propose aux salles de cinéma d'organiser des séances de ciné-concerts à des conditions spécialement aménagées. C'est l'occasion pour les programmeurs d'organiser des séances événements, en faisant découvrir les richesses du cinéma muet et de la musique à l'ensemble de leur public et plus particulièrement au jeune public.

CONDITIONS DE LOCATION DU FILM

La projection donne lieu à une déclaration des recettes selon la procédure commerciale habituelle (billetterie CNC).

Le film ne fait pas l'objet de minimum garanti (partage des recettes à hauteur de 50 %).

La mise à disposition du DCP sera effectuée par l'ADRC aux conditions habituelles (transport à la charge de la salle). Un envoi dématérialisé via la plateforme Cinego peut être également proposé sur certains titres. Dans ce cas, l'ADRC pourra prendre en charge le coût d'envoi dématérialisé. Dans le cas d'une programmation en 35 mm, le transport de la copie est à la charge.

La salle reste responsable de la politique tarifaire pratiquée pour cette/ces séance(s).

TARIFS & MODALITÉS DE RÉMUNÉRATION DES MUSICIENS

L'Agence a négocié auprès des structures culturelles **les conditions suivantes** (valables uniquement sur les programmations ADRC) :

	SOLO	DUO	TRIO	QUARTET
POUR UNE SÉANCE UNIQUE*	450 € TTC	900 € TTC	1 350 € TTC	1 800 € TTC

* Tarif dégressif à partir de la deuxième séance.

>> Retrouvez **sur ce lien** nos propositions de ciné-concerts.



Jean-Baptiste Laya
(Les Fiancées en folie)

Le/les musiciens sont rattachés à une structure culturelle. Cette structure culturelle titulaire d'une licence professionnelle adresse aux salles le contrat précisant la nature des prestations fournies et des moyens mis à disposition et établit la facturation.

ENGAGEMENTS LIÉS À LA PROGRAMMATION DU FILM

Chaque salle participante s'engage à :

- Être à jour de sa cotisation d'adhésion à l'ADRC.
- Programmer la séance en ciné-concert sur un horaire adapté (séance événement).
- Adresser la demande de réservation du film et du ciné-concert auprès de l'ADRC au minimum un mois avant la tenue effective de l'événement.
- Respecter les dates et conditions de programmation confirmées par l'ADRC.
- Communiquer sa programmation à l'ADRC (jour + horaire) par e-mail.
- Communiquer à l'ADRC les résultats de l'action, quantitatifs (détails des entrées des séances, recettes billetterie TTC) et qualitatifs (photos, revue de presse).

ENGAGEMENTS LIÉS À LA COMMUNICATION DE L'ÉVÉNEMENT

La salle s'engage à :

- Faire figurer sur ses programmes ou supports de communication la participation de l'ADRC sous la forme suivante « Avec le soutien de l'Agence nationale pour le développement du cinéma en régions » et à faire figurer le logo de l'ADRC sur les supports de communication liés à l'opération.
- Utiliser le matériel de communication à commander directement auprès du distributeur et les éventuels documents d'accompagnement disponibles gratuitement auprès de l'ADRC.
- Mettre en œuvre une communication adéquate en direction du public et faire la promotion de la séance auprès des partenaires de la salle.
- Envoyer les informations relatives à l'action aux médias (presse régionale, sites web, réseaux sociaux).

ENGAGEMENTS LIÉS À L'ACCUEIL DES MUSICIENS

Il est demandé à chaque salle :

- De contacter préalablement le/les musiciens et de les accueillir à leur arrivée.
- De prendre en charge les repas et l'hébergement des musiciens (le cas échéant).
- De respecter la fiche technique fournie par le/les musiciens.

Les ciné-concerts ADRC sont proposés dans leur grande majorité « clé en main ». Il ne peut y avoir de location de matériel ou d'instruments sans accord préalable entre la salle et le/les musiciens.

DÉCLARATION SACEM

Il appartient à la salle d'effectuer les déclarations du « Programme des œuvres diffusées » auprès de la SACEM.



Mauro Coceano et Gael Mevel

CONTACTS

Rodolphe Lerambert
Responsable du département Patrimoine
r.lerambert@adrc-asso.org

Quentin Plé
Chargé de mission
q.ple@adrc-asso.org



16, rue d'Ouessant – 75015, PARIS
Tél : 01 56 89 20 30
patrimoine@adrc-asso.org

FICHE À NOUS RETOURNER

PAR LA SALLE DE CINÉMA ORGANISATRICE DU CINÉCONCERT

Veillez noter que ce document ne constitue pas une confirmation de votre programmation.

Celle-ci sera effectuée une fois que toutes les conditions seront remplies et acceptées par l'ADRC, le distributeur et le ou les musiciens concernés. Nous reviendrons vers vous dans les plus brefs délais pour vous informer des suites données à votre demande.

VOUS

NOM DE LA SALLE _____

CONTACT DU RESPONSABLE DE LA PROGRAMMATION _____

CONTACT DU RESPONSABLE TECHNIQUE _____

LE FILM

TITRE DU FILM OU PROGRAMME SOUHAITÉ _____

Merci de vous reporter à la liste films et supports disponibles (DCP – 35 mm) disponible sur [ce lien](#).

L'ACCOMPAGNEMENT MUSICAL

TYPE DE CINÉ-CONCERT SOUHAITÉ : ☐ SOLO ☐ DUO ☐ TRIO ☐ QUARTET

NOM DU/DES MUSICIEN(S) _____

LA SÉANCE

DATE SOUHAITÉE _____Horaire _____

PUBLIC CIBLE ☐ Tout PUBLIC ☐ Jeune Public ☐ Autres (précisez)

COMMUNICATION MISE EN PLACE _____

PARTENARIAT ENVISAGÉ _____

COMMENTAIRES ÉVENTUELS